



FEDERATION FRANÇAISE DE WUSHU

Arts Energétiques et Martiaux Chinois

REGLEMENT DES COMPETITIONS



WUSHU SANDA

Ont participé à l'élaboration de ce document

Madame Sabine BERGUA
Monsieur Gérard DALBERA
Monsieur Benoist DELEXTRAT
Monsieur Max GOUTFER
Monsieur Julien GRANJOUX
Monsieur Jean Paul N'GUYEN
Monsieur Karim TRAA

Merci de leur contribution

Validé par Pierre-Yves ROQUEFERE, Directeur Technique National, le CTP AMCX

Et le Comité Directeur

En date du 18-09-2010

Modifié en novembre 2011

Table des matières

PREMIERE PARTIE : REGLEMENTS GENERAUX

1. LES COMPETITIONS DE WUSHU MODERNE EN SANDA	5
1.1. Les compétitions “officielles”	5
1.2. Les compétitions “officialisées”	5
2. CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS	6
2.1. La licence	6
2.2. Le passeport sportif et le passeport médical	6
2.3. Les feuilles d’engagement en compétitions régionales ou sans sélectif	7
2.4. Les compétitions avec sélection	7
2.5. Sélection / qualification	8
2.6. Transmission des inscriptions	9
2.7. Les droits d’inscription	9
2.8. Obligation du (de la) combattant(te) le jour de la compétition	10
3. LES FORFAITS NATIONAUX	10
4. CLASSEMENT DES COMPETITEURS	10
4.1. Classe A et B	10
4.2. SANDA AVENIR	11
4.3. SANDA EDUCATIF	11
4.4. SANDA LOISIR	11
5. LES CONFRONTATIONS	11
6. DEROULEMENT DES COMBATS	11
6.1. Périodes	11
6.2. Durée des rounds	11
6.3. Minute de récupération	12
6.4. Cumul de matchs	12
6.5. Les coachs et soigneurs	13
6.6. Les types de rencontres	13
7. L’AIRE DE COMBAT	14
8. LES COMPETITEURS	15
8.1. Définition	15
8.2. Catégories d’âge	15
8.3. Age maximum pour les combats en SANDA	16
8.4. Combattants mineurs	16
9. LES CATEGORIES DE POIDS	16
10. LA PESEE DE VERIFICATION	18
11. CONTROLE MEDICAL	18
12. L’EQUIPEMENT ET LES PROTECTIONS	18
12.1. La tenue	18
12.2. Les gants	18
12.3. Les protections	18
13. LES SURCLASSEMENTS EN COMPETITION	19
13.1. Généralités	19
13.2. La demande de surclassement	19

13.3. Obligations médicales	19
13.4. Règles particulières aux surclassements	19
13.5. Délivrance des surclassements	20
14. L'ATTRIBUTION DES TITRES	20
15. LITIGES	20
16. RECLAMATIONS	20
17. LE CLASSEMENT NATIONAL	21
18. LES TOURNOIS OFFICIALES	21
18.1. Conditions de participation	21
18.2. Formes de rencontres	21
18.3. Autorisation, engagement et inscriptions	21
18.4. Déroulement de la compétition	22
18.5. Bilan	22
19. LE CHAMPIONNAT REGIONAL SANDA EDUCATIF/BENJAMIN, POUSSINS ET PRE-POUSSINS	22
19.1. Conditions de participation	22
19.2. Décision	22
19.3. Sélection-inscription	22
20. LES RENCONTRES NATIONALES SANDA EDUCATIF/BENJAMIN, POUSSINS ET PRE-POUSSINS	22
20.1. Conditions de participation	22
20.2. Décision	23
20.3. Sélection-inscription	23
21. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SANDA LOISIR	24

PREMIERE PARTIE : REGLEMENTS GENERAUX

1. LES COMPETITIONS DE WUSHU MODERNE EN SANDA

Les deux sortes de compétitions

1.1. Les compétitions “officielles”

Ce sont les compétitions permettant la délivrance de « titres officiels » de Vainqueur ou de Champion dont les modalités et les “règlements particuliers” sont décrits dans les présents textes réglementaires et apparaissent au calendrier national des compétitions.

Ces modalités et ces règlements particuliers ne peuvent être modifiés que par le Comité Directeur de la Fédération Française de WUSHU a.e.m.c.

1.2. Les compétitions “officialisées”.

Ce sont des compétitions de tous niveaux et d’appellations diverses : Tournois, Galas, Inter Clubs, Inter régions, internationaux, etc., ne donnant lieu à l’attribution d’aucun “Titre Officiel” de Vainqueur ou de Champion, mais permettant aux participants d’acquérir de l’expérience.

Ces compétitions devront impérativement respecter les règlements techniques, d’arbitrage et médicaux régissant les pratiques sportives.

1.2.1. L’officialisation d’une compétition comporte les étapes suivantes :

- La demande écrite,
- L’autorisation de la compétition,
- L’officialisation.

1.2.1.1. La demande écrite :

Elle doit être faite auprès de l’instance concernée :

- Comité régional du lieu d’organisation,
- Fédération lorsqu’il y a participation de combattants étrangers.

La demande vaut et sert de reconnaissance des règlements des compétitions de la Fédération Française de WUSHU a.e.m.c. règlements que l’organisateur s’engage à respecter et appliquer. Cette demande doit être adressée au minimum quatre semaines avant la date des combats (cachet de la poste) à l’autorité concernée.

Elle comporte un maximum d’informations et notamment :

- Le nom de l’organisateur responsable, avec son adresse et son numéro de téléphone.
- Le programme détaillé de la compétition dans sa totalité (même dans le cas de manifestation faisant appel à différentes disciplines).
- Toutes les informations sur les participants invités ou attendus et les dispositions techniques d’organisation.

1.2.1.2. L'autorisation :

Elle sera signifiée par écrit par l'instance concernée à l'organisateur au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation (cachet de la poste faisant foi).

1.2.1.3. L'officialisation elle-même

L'organisateur fera retour de la feuille de résultat et de la feuille médicale au plus tard 48 heures après la fin de la manifestation. Ce n'est qu'après réception et étude de la (des) feuille(s) de résultat et de la feuille médicale et avoir lu le rapport de "bon déroulement" fait par le responsable fédéral désigné par l'autorité concernée que celle-ci accordera l'officialisation des rencontres.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

2.1. La licence

- 2.1.1. Les compétitions sont ouvertes aux pratiquant(e)s LICENCIÉ(e)s au titre d'une association régulièrement affiliée à la Fédération Française de WUSHU a.e.m.c. pour la saison en cours.

Tout compétiteur doit pouvoir justifier du timbre licence FFWaemc de la saison en cours et de la **nationalité française pour les sélectifs régionaux et le championnat de France en classe A.**

2.2. Le passeport sportif et le passeport médical :

Tout compétiteur doit posséder un **passeport sportif FFW et un passeport médical**

Ces passeports sont obligatoires pour tous(tes) les combattant(e)s qui participent à des rencontres en compétition (officielle ou officialisée). Ils devront toujours être à jour, à savoir :

- être dûment remplis
- Comporter la certification exacte de ses grades, classes et titres.
- Comporter obligatoirement :
 - pour les combattant(e)s participant à des rencontres de SANDA AVENIR, EDUCATIF OU LOISIR le "certificat médical de non contre indication a la pratique du wushu en compétition de « SANDA EDUCATIF », « SANDA AVENIR » ou « SANDA LOISIR ». *Un Test d'effort de moins de 5 ans sera demandé aux combattants de plus de 34 ans participant aux rencontres « SANDA LOISIR »*
 - pour les combattant(e)s participant à des rencontres de SANDA (combat classe A ou combat classe B) le "CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DU WUSHU EN COMPETITION DE SANDA" sans oublier les examens complémentaires obligatoires indiqués sur le passeport médical comme prévu dans le règlement médical en vigueur. *(ECG et examen ophtalmologique ce dernier est valable durant deux saisons pour les combattants de classe B. Les combattants de classe A devront le renouveler à chaque début de saison.)*
 -) *(les combattants ayant 35 ans en âge fédéral [voir calcul de l'âge fédéral chapitre 8] n'ont pas accès aux combats classe A & B)*

2.3. Les feuilles officielles d'engagement en compétition régionale ou en compétition sans sélectif :

Pour les compétitions officielles, tout compétiteur doit être engagé par son professeur ou moniteur de club qui doit l'inscrire au moyen d'une feuille officielle d'engagement remplie avec soin, sans omission et qu'il doit faire parvenir au responsable régional des compétitions (ou au responsable national en cas de compétition sans sélectif régional) 30 jours avant la date de compétition (cachet de la poste faisant foi). Faire suivre un double par mail (*copies scannées*) ou par lettre suivie.

- Aucun délai supplémentaire à la date de forclusion prévue ne sera accordé.
- **La signature du professeur ou du moniteur atteste qu'il a pris connaissance des règlements des compétitions, technique, d'arbitrage, médicaux et de lutte contre le dopage de la Fédération Française de WUSHU a.e.m.c. ainsi que du règlement particulier à la compétition concernée, règlements qu'il s'engage à respecter et à faire respecter à ses élèves.**
- Aucune autre forme d'engagement ne sera acceptée, quelle que soit la raison invoquée.

2.4 Les compétitions avec sélection :

- Les championnats de France masculin Junior et Senior classe A, B, ainsi que les championnats de France masculin AVENIR feront l'objet d'un sélectif préalable en région.
- Les combattantes classe A Junior et Senior féminines seront réunies en une seule catégorie. Les combattantes sont engagées directement au niveau national (pas de sélectif en région).
- Les combattantes Classe B Junior et Senior féminines seront réunies en une seule catégorie. Les combattantes sont engagées directement au niveau national (pas de sélectif en région).
- Les combattantes en SANDA AVENIR féminines sont engagées directement au niveau national. (pas de sélectif en région).
- Les championnats de France SANDA LOISIR masculin Junior et Senior, ne sont pas soumis à des sélectifs préalables.
- Selon la compétition, les combattants masculins Juniors et Seniors SANDA LOISIR seront soit séparés, soit réunis en une seule catégorie.

- Les combattantes féminines Junior et Senior SANDA LOISIR seront réunies en une seule catégorie.
- Les championnats de France EDUCATIF benjamin ne sont pas soumis à des sélectifs préalables.
- Les catégories Pré Poussin et Poussin peuvent participer à des compétitions nationales (Open, tournoi). Mais pour ces catégories, les « championnats » s'effectuent uniquement au niveau de la région.

Les responsables de région ont la charge de d'organiser chaque années leur sélectifs aux championnats de France dans les délais indiqués par le DTN.

2.5 Sélection / qualification

2.5.1 Pour toutes les compétitions avec sélections le (la) combattant(e) opte pour une catégorie de poids avant les sélections sans possibilité de changement.

2.5.2 Qualification :

Pour chaque catégorie de poids, après organisation de sélections en région : le champion et le vice champion de région participent aux championnats de France.

2.5.3 Conditions particulières :

Pour les catégories de poids comprenant 6 engagés et plus, les 3 premiers seront qualifiés pour participer au championnat de France.

2.5.4 Repêchage

Pour toutes les compétitions fédérales officielles organisées à partir de sélections décentralisées (niveau régional), un repêchage est autorisé dans le cas où l'un des combattants initialement sélectionnés serait forfait. Le responsable des compétitions du niveau concerné sera habilité à inscrire l'intéressé auprès du responsable du niveau de compétition supérieur, dans le respect absolu des dates de forclusion.

2.5.5 Dérogations

Sur dérogation du DTN, une région peut qualifier un sportif sélectionné en équipe de France, blessé ou participant à un événement sur la même période que les sélectifs de sa région.

2.6 Transmission des inscriptions

2.6.1 Procédure :

- Les responsables de clubs des sélectionnés de régions devront signer la feuille d'engagement au national **dès la fin du sélectif régional** auprès du Responsable Régional de l'Arbitrage SANDA. Ils cocheront d'une croix, dans la colonne prévue à cet effet, chaque sélectionné, inscrit au Championnat de France.
- Les responsables de clubs des sélectionnés disposeront de 8 jours pour désengager leur(s) compétiteur(s) auprès du Responsable Régional de l'Arbitrage SANDA, par courrier ou mail identifié (signature, logo du club ou en-tête).
- Le Responsable Régional de l'Arbitrage SANDA devra, à l'issue du championnat régional, inscrire en ligne les engagements au championnat de France sur le site : <http://amcx.ffw.lr.free.fr/ffw/>
- Il transfèrera les dossiers d'inscription à la FFWushu, 29, rue Claude Decaen, 75012 PARIS au moins 30 jours avant la date des championnats de France. (cachet de la poste faisant foi).
- **Aucun délai supplémentaire à la date de forclusion prévue ne sera accordé.**
- Les listes des sélectionnés seront consultables sur le site fédéral dans la rubrique « compétitions ».
- **Aucune réclamation ne sera prise en compte le jour de la compétition.**

2.6.2 Contenu du dossier d'inscription des combattants aux championnats de France :

- Feuille type d'engagement fédérale, avec les signatures du professeur valant autorisation, responsable régional et n° de licence en cours.
- Chèque de caution de 150 Euros par combattant à l'ordre de la Fédération Française de Wushu a.e.m.c. (1 chèque de caution par engagé, émis par le Club). Les chèques ne seront encaissés qu'en cas de dépassement de poids non rattrapable, de forfait médical sur place ou de forfait antérieur à moins de **quinze jours** de la compétition et non justifié par : un certificat médical, une attestation employeur, une convocation très importante et non prévisible pour la vie sociale du combattant et approuvé par le service des compétitions. Sur demande des émetteurs, les chèques leur seront restitués à la fin de compétition.
- Un dossier « trail maiking test » pour chaque combattant de classe A.
- Justificatif d'inscription en ligne, envoyé par mail au responsable régional.
- **Tout dossier incomplet entraînera la non-inscription du combattant.**

Ce n'est qu'après instruction du dossier national des inscriptions de Région que l'instance fédérale habilitée publiera la liste des engagés retenus.

2.7 Les droits d'inscription

Aucun droit d'inscription n'est fixé par la Fédération pour tout engagement aux compétitions nationales. Des droits d'inscription aux manifestations peuvent être fixés par les organes fédéraux en Assemblée Générale, ces droits leur restant acquis.

2.8 Obligation du (de la) combattant(te) le jour de la compétition

- Chaque combattant(e) doit présenter son passeport sportif et une pièce d'identité à l'entrée de la salle, afin de pouvoir franchir sans difficulté le contrôle en compagnie de son coach, (deux coachs maximum autorisés).
- Dès son arrivée dans la salle, chaque combattant(e) doit se rendre à la pesée de contrôle et au contrôle médical où il doit présenter son passeport sportif aux autorités présentes, ainsi que sa licence de la saison en cours et son passeport médical au médecin mandaté.
- La non présentation des passeports (ou leur non conformité) entraîne automatiquement la défaite par forfait (forfait par décision du chef des Arbitres du niveau de la compétition).
- La non présentation de la licence entraîne également la défaite par forfait (forfait par décision du chef des Arbitres du niveau de la compétition).

Toute autre décision est du ressort du chef des Arbitres de la compétition.

3. LES FORFAITS NATIONAUX

- Le forfait devra être signifié, au plus tard **quinze jours** avant une rencontre (sauf accident de dernière minute) par mail ou par lettre RAR au siège de la F.F.Wushu a.e.m.c, la date de l'accusé de réception faisant foi, accompagné du justificatif.
- En cas de forfait non parvenu au siège de la F.F.Wushu a.e.m.c dans les délais ou de forfait au moment de la compétition, le chèque de caution sera encaissé.
- Un combattant seul dans sa catégorie sera prévenu huit jours avant la compétition de l'absence d'adversaire.
- **La Fédération ne remboursera pas les frais engagés par un compétiteur seul dans sa catégorie, même en cas de forfait hors délai de l'adversaire.**

4. CLASSEMENT DES COMPETITEURS.

4.1 Classe A et B :

Suivant leur niveau attesté par le Conseiller Régional de Détection, le professeur inscrira les combattants (es) en classe A (*trois timbres de licence minimum*) ou en classe B.

Les compétiteurs sélectionnés dans une classe lors de championnats de région devront s'engager dans la même classe au niveau national.

La descente de classe A en classe B est interdite

4.2 Le SANDA AVENIR :

Sont inscrits dans cette classe :

- Tous les combattants masculins et féminins : Cadet et Minime.

4.4 Le SANDA EDUCATIF:

Sont inscrits dans cette classe :

- Tous les combattants masculins et féminins : Pré Poussin, Poussin et Benjamin.

4.5 Le SANDA LOISIR :

Sont inscrits dans cette classe :

- Tous les combattants masculins et féminins : Junior LOISIR (16-17 ans inclus) et Senior LOISIR (de 18 à 50 ans inclus). Les combattant(e)s de classe A ne sont pas autorisé(e)s à concourir en catégorie LOISIR.

5. LES CONFRONTATIONS

- Le SANDA est une forme de rencontre qui oppose deux combattants (de même sexe). L'efficacité sur les techniques, (coups, arrachages et projections) et la combativité sont recherchées.
- La recherche du hors combat (KO) est autorisée pour les combattants inscrits en classe A et B.
- La recherche du hors combat (KO) est interdite pour les combattants inscrits en : AVENIR, EDUCATIF benjamin OU LOISIR.
- Pour la catégorie AVENIR, la puissance des frappes pourra, dans le respect des critères techniques, être puissante au niveau du plastron et un peu plus appuyée (puissance contrôlée) sur les autres zones autorisées qu'en classe EDUCATIF. La recherche du hors combat reste toutefois proscrite.

En compétition, les combats entre homme et femme et les rencontres de plus de deux personnes sont interdits.

6. DEROULEMENT DES COMBATS

6.1 Les rencontres se déroulent par alternance de périodes de confrontation (appelées "ROUND") entrecoupées de périodes de repos (appelées "minutes de récupération") selon la méthode de deux rounds gagnants.

6.2 Durée des rounds

6.2.1 Seniors masculins Classe A, féminines classe A et B Junior/Senior, Senior masculins classe B, et Junior /Senior loisir (*réunis ou séparés*) (masculins et féminines).

- Les rencontres se déroulent en 2 ou 3 rounds de 2' de temps "effectif" de confrontation.

6.2.2 Junior masculins Classe A, Junior masculins classe B.

- Les rencontres se déroulent en 2 ou 3 rounds de 1,30' de temps "effectif" de confrontation.

6.2.3 Avenir (masculins et féminines).

- Les rencontres se déroulent en 2 ou 3 rounds de 1,30' de temps "effectif" de confrontation

6.2.4 Éducatif Benjamin (masculins et féminines).

- Les rencontres se déroulent en 2 ou 3 rounds de 1'30 de temps "effectif" de confrontation.

6.2.5 Éducatif Poussin et Pré-Poussin (masculins et féminines)

- Les rencontres se déroulent en 2 ou 3 rounds de 1'30 de temps de confrontation sans décompte des interruptions courantes de combat.

Catégorie d'âge	Pré poussin	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet	Junior	Senior	Vétéran
Dénomination	SANDA EDUCATIF			SANDA AVENIR		Classe A et B / LOISIR		SANDA LOISIR
Type de compétition	Touche légère			Puissance contrôlée		Puissance autorisée/ puissance contrôlé		Puissance contrôlé
Niveau de compétition	Championnat de région Open ou Coupe Nationale			Championnat de région	Championnat de région	Championnat de région	Championnat de région	Championnat de région
				Championnat de France	Championnat de France	Championnat de France	Championnat de France	Championnat de France
Durée des rounds	2 X 1 minute 30, sans décompte des arrêts			2 X 1 minute 30 effectives			2 X 2 minutes effectives	

Rappel : les compétitrices junior et senior en SANDA A, B ou LOISIR sont qualifiées directement en championnats de France mais peuvent participer à des évènements régionaux.

6.3 Minute de récupération

Les rounds sont séparés par un intervalle de 1' dit "minute de récupération" qui appartient aux soigneurs. Il ne peut en aucun cas être utilisé par l'arbitre pour faire des observations. Ses interventions ne peuvent être effectuées que durant une interruption de rounds.

6.4 Cumul de matchs

Un compétiteur engagé en classe A, B et AVENIR ne pourra effectuer plus de trois matchs par jour. (*Pas de limite du nombre de matchs pour les classes EDUCATIF et LOISIR.*)

6.5 Les coachs et soigneurs

Les combattants ont droit à 1 coach et 1 soigneur majeurs et licenciés à la FFWUSHU a.e.m .c., qui devront officier dans une tenue de sport adaptée au wushu (pas de couvre-chef, pas d'écouteur dans les oreilles, pas de torse-nu, etc...).

6.6 Les types de rencontres

6.6.1 les rencontres par poules (Round robin)

- Les combattants sont répartis en poules et se rencontrent tous à l'intérieur de chacune des poules.
En fonction du résultat des rencontres, chaque combattant marque des points en fonction du barème suivant :
 - Victoire effective : 3 points
 - Défaite effective : 1 point
 - Victoire par forfait : 3 points

- Sauf cas exceptionnel, un forfait dans la poule entraînera, pour le combattant la fin de la compétition.
- Lorsque toutes les rencontres ont eu lieu à l'intérieur de chaque poule, c'est le total des points obtenus qui permet de classer et de sélectionner les combattants qui participeront à la deuxième phase.
- Principes de constitution des poules :
 - Les combattants engagés seront répartis par tirage au sort.
 - Les combattants de la même région, les membres de l'équipe de France seront séparés dans les tableaux dans la mesure du possible.

- Principes généraux applicables à l'ensemble des combattants :

En cas d'égalité entre des combattants à l'intérieur d'une poule est retenu prioritairement :

- Le vainqueur du combat qui les a opposés
- Celui ayant reçu le moins d'avertissements et/ou admonitions
- Le plus léger
- Le combattant ayant obtenu le plus de points lors des rounds
- Le combattant désigné par le chef de table, après concertation avec l'ensemble des arbitres de son tableau.

6.6.2. Élimination directe

- Le responsable des compétitions met en place les tableaux d'éliminatoires directs
- Principes de constitution des grilles :
 - Les combattants engagés seront répartis par tirage au sort.
 - Les combattants de la même région, les membres de l'équipe de France seront séparés dans les tableaux dans la mesure du possible

6.6.3. Système combiné

- Le responsable des compétitions met en place des éliminatoires en système de poules et organise les demi-finales et/ou finales en tableaux d'éliminations directes.

7. L'AIRE DE COMBAT

C'est une surface carrée de 8 m de côté. Elle est constituée d'une plateforme en acier et en bois surélevée à 60 cm au dessus du sol et recouverte de tapis, sans cordage. La plateforme est délimitée par une ligne rouge de 5 cm de large.

Une ligne jaune d'avertissement de 10 cm de large est tracée à 90 cm du bord.

Des tapis de protection de 2 m x 20 à 40 cm sont placés tout autour de cette plateforme en protection au sol.

Toutefois une aire délimitée au sol, recouverte de tapis type « judo » peut suffire, les tracés étant indiqués à l'identique. Elle est obligatoire pour la catégorie SANDA EDUCATIF

PLATEFORME INTERDITE POUR LA CATEGORIE SANDA EDUCATIF



Les tables des officiels sont suffisamment éloignées de la surface de combat pour des raisons de sécurité.

8. LES COMPETITEURS

8.1 Définition

Les pratiquant(e)s de SANDA qui participent à des rencontres sont des combattants (masculins) ou des combattantes (féminines).

8.2 Catégories d'âge

AGE MINIMUM DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS : 7 ANS EN AGE FEDERAL (voir le calcul ci-dessous).

8.2.1 Tableau des catégories

Les combattant(e)s sont réparti(e)s en huit catégories d'âge qui sont :

SAISON 2012/2013	Pré Poussins	Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	juniors	Seniors	Juniors/ Seniors loisir
Féminins & Masculins	2006-2005	2004-2003	2002 -2001	2000-1999	1998-1997	1996-1995	1994 -1979	1996-1963
Age en 2013	7-8 ans	9-10 ans	11-12 ans	13-14 ans	15-16 ans	17-18 ans	19 -34 ans	17-50 ans
CATEGORIES	EDUCATIF	EDUCATIF	EDUCATIF	AVENIR	AVENIR	A-B	A-B	LOISIR

8.2.2 Calcul de l'âge :

L'âge est déterminé par l'année civile de la fin de saison en cours et par l'année de naissance.

Exemple : pour la saison 2012-2013 un combattant né en 1990 a 23 ans (2013-1990 = 23).

TABLEAU SAISON 2012/2013

Année de référence	Année de naissance	Age fédéral	Catégorie
2013	2006	7 ans	Pré Poussins
2013	2005	8 ans	Pré Poussins
2013	2004	9 ans	Poussins
2013	2003	10 ans	Poussins
2013	2002	11 ans	Benjamins
2013	2001	12 ans	Benjamins
2013	2000	13 ans	Minimes
2013	1999	14 ans	Minimes
2013	1998	15 ans	Cadets
2013	1997	16 ans	Cadets
2013	1996	17 ans	Juniors
2013	1995	18 ans	Juniors
2013	1994 -1979	19 -34 ans	seniors
2013	1996- 1963	17-50 ans	Juniors/Seniors LOISIR

8.3 Age maximum pour les combats en sanda

- L'âge maximum pour participer aux compétitions de SANDA classe A & B est de 34 ans en âge fédéral (se reporter au calcul de l'âge ci-dessus).
- Les compétitions dites « Senior LOISIR », sont ouvertes aux personnes âgées de 17 à 50 ans inclus (cf. calcul de l'âge).

8.4 Combattants mineurs

La production de la licence délivrée aux mineurs doit être accompagnée d'une autorisation manuscrite signée par la personne ayant autorité parentale lui permettant de disputer des rencontres dans les compétitions et manifestations organisées par la Fédération Française de Wushu a.e.m.c et ses associations adhérentes. (*Model sur le site fédéral*)

9 LES CATEGORIES DE POIDS

9.1 Les combattants sont répartis en catégories de poids :

En SANDA EDUCATIF :

- moins de 21 kg
- de 21,100 à 24 kg inclus
- de 24,100 à 28 kg inclus
- de 28,100 à 32 kg inclus
- de 32,100 à 36 kg inclus
- de 36,100 à 40 kg inclus
- de 40,100 à 44 kg inclus
- de 44,100 à 48 kg inclus
- de 48,100 à 52 kg inclus
- de 52,100 à 56 kg inclus
- de 56,100 à 60 kg inclus
- de 60,100 à 65 kg inclus
- plus de 65,100

En SANDA AVENIR minime :

- moins de 32 kg
- de 32,100 à 36 kg inclus
- de 36,100 à 40 kg inclus
- de 40,100 à 44 kg inclus
- de 44,100 à 48 kg inclus
- de 48,100 à 52 kg inclus
- de 52,100 à 56 kg inclus
- de 56,100 à 60 kg inclus
- de 60,100 à 65 kg inclus
- de 65,100 à 70 kg inclus
- de 70,100 à 75 kg inclus
- de 75,100 à 80 kg inclus (H) + 75 kg (F)
- plus de 80 kg

En SANDA AVENIR cadet :

- moins de 44 kg
- de 44,100 à 48 kg inclus
- de 48,100 à 52 kg inclus
- de 52,100 à 56 kg inclus
- de 56,100 à 60 kg inclus
- de 60,100 à 65 kg inclus
- de 65,100 à 70 kg inclus
- de 70,100 à 75 kg inclus
- de 75,100 à 80 kg inclus (H) + 75 kg (F)
- de 80,100 à 85 kg inclus
- plus de 85 kg

En SANDA CLASSE A, B et SANDA LOISIR:

- moins de 48,100
- de 48,100 à 52 kg inclus
- de 52,100 à 56 kg inclus
- de 56,100 à 60 kg inclus
- de 60,100 à 65 kg inclus
- de 65,100 à 70 kg inclus
- de 70,100 à 75 kg inclus
- de 75,100 à 80 kg inclus (H) + 75 kg (F)
- de 80,100 à 85 kg inclus
- de 85,100 à 90 kg inclus
- plus de 90 kg

Sanda loisir			moins de 21 kg
			de 21,100 à 24 kg inclus
			de 24,100 à 28 kg inclus
			de 28,100 à 32 kg inclus
Sanda AVENIR minime et en dessous	Sanda AVENIR cadet		de 32,100 à 36 kg inclus
			de 36,100 à 40 kg inclus
Sanda B et A	Sanda Loisir		de 40,100 à 44 kg inclus
			de 44,100 à 48 kg inclus
			de 48,100 à 52 kg inclus
			de 52,100 à 56 kg inclus
			de 56,100 à 60 kg inclus
			de 60,100 à 65 kg inclus
			de 65,100 à 70 kg inclus
			de 70,100 à 75 kg inclus
			de 75,100 à 80 kg inclus + 75 kg (F)
			de 80,100 à 85 kg inclus
		de 85,100 à 90 kg inclus	
		plus de 90 kg	

10. LA PESEE DE VERIFICATION

- Elle est organisée par le responsable des compétitions.
- Une seule ou plusieurs balances peuvent être utilisées. Chaque balance est homologuée et agréée.
- Tous les inscrits d'une même catégorie se pèsent sur la même balance.
- La durée totale de la pesée est d'1 heure 30. Les compétiteurs sont pesés avant le début des épreuves, à l'heure fixée par les organisateurs.
- Les compétiteurs se pèsent en sous vêtements ou en tenue de SANDA sans protection (dans ce dernier cas, une tolérance de 200 grammes maximum est appliquée).
- En cas de dépassement de poids constaté à la pesée, les combattants ont droit à deux pesées supplémentaires pour être au poids dans la limite du temps restant imparti à cette pesée.
- Les combattants remettent leur passeport sportif lors de la pesée.
- Toute absence à la pesée sera considérée comme forfait.

11. CONTROLE MEDICAL

- Le contrôle médical débutera en même temps que la pesée ; les combattants devront présenter leur passeport médical à jour au médecin de la compétition qui vérifiera la conformité des examens médicaux.
- Le médecin ne pourra pas délivrer sur place de certificats de « non contre indication à la pratique en compétition ».

12. L'EQUIPEMENT ET LES PROTECTIONS

12.1 La tenue

Le compétiteur doit être pieds nus ongles des orteils taillés et propres et porter un Tee-shirt ROUGE OU NOIR et un short de couleur identique selon la couleur d'appel.

Les tenues conçues pour une autre discipline que le SANDA ne seront pas acceptées.

12.2 Les gants

Les combattants devront utiliser des gants de :

- 6 onces pour les poussins et pré poussins.
- 8 onces pour les autres catégories jusqu'à 65 kg.
- 10 onces pour les catégories supérieures.

12.3 Les protections

Equipements de protection : coquille ou protège pubis pour les filles, protège-dents, gants de boxe, casque, plastron.

Tableau de synthèse des équipements en fonction des classes

CLASSE	GANTS	CASQUE	PLASTRON	Protège dents	Protège Tibias+Pieds	Coquilles
A	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	sans	obligatoire
B	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
AVENIR	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
EDUCATIF	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
LOISIR	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire

Important : pour les catégories “Minimes Avenir” et “Educatif”, le casque doit obligatoirement être équipé de **protèges- pommettes**, et ce pour des raisons évidentes de sécurité.

13. LES SURCLASSEMENTS EN COMPETITION.

13.1 Généralités

Les surclassements peuvent concerner :

- Le poids : le surclassement de poids autorise à concourir dans la catégorie de poids immédiatement supérieure uniquement en compétitions officialisées.
- Les classes : le surclassement de classe autorise à concourir dans la classe immédiatement supérieure, dans la seule même pratique, de B à A pour le sanda.

13.2 La demande de surclassement

- Tout surclassement doit faire l’objet d’une demande écrite du professeur ou moniteur, co-signée par le combattant ou la combattante (accompagnée de l’accord écrit de l’autorité parentale pour les mineurs).
- La demande de surclassement est à effectuer avant la date de forclusion des engagements, auprès du responsable des compétitions du niveau de compétition (responsable régional pour les manifestations régionales, responsable national pour les manifestations nationales...).
- La demande de surclassement doit être jointe à la feuille officielle d’engagement. Elle comprend :
 - une demande écrite de surclassement co-signée par le (la) combattant (te) et le professeur ou moniteur (accompagnée de l’autorisation parentale pour les mineurs).
 - l’avis favorable du DTN en cas de surclassement de classe.
 - l’avis du médecin en cas de surclassement de poids ou d’âge.

13.3 Obligations médicales

- Un avis médical est requis en matière de surclassement de poids, cet avis sera obligatoirement porté par le médecin habilité sur le passeport médical. Pour qu’une réponse favorable à la demande puisse être donnée, l’avis médical devra impérativement être favorable. Un avis médical défavorable aura pour conséquence le rejet automatique de la demande.

13.4 Règles particulières aux surclassements

13.4.1. Le surclassement de poids

Il autorise le compétiteur à combattre dans la catégorie de poids immédiatement supérieure.

- Pour les compétitions qualificatives, aucun surclassement de poids n’est autorisé.
- Pour les compétitions non qualificatives, lors d’une différence de poids constatée à la pesée, le surclassement du combattant le plus léger pourra être accordé par le chef des Arbitres de la compétition à condition que le médecin présent donne un avis favorable. Dans ce cas, la différence de poids entre les deux adversaires n’excède pas l’écart de poids de la catégorie du plus léger.

Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie (avis médical négatif, différence de poids trop importante) le combat ne peut avoir lieu.

13.4.2. Le surclassement de classe

Il autorise le compétiteur de classe B à combattre en classe A

Un sportif, ayant atteint dans d'autres disciplines proches, un niveau élevé, peut être admis en compétition après examen de son dossier. Ce surclassement peut être accordé par le DTN après consultation du responsable national des compétitions.

Un dossier est à adresser au DTN, Il comprend :

- une demande motivée du combattant, la justification des niveaux techniques et de compétition atteints par le combattant en sanda ou dans d'autres disciplines proches,
- l'avis favorable du médecin fédéral (national ou régional), avis notifié sur la page médicale du passeport médical où est inscrit le certificat d'aptitude à la compétition pour la saison en cours,
- l'avis du Responsable de la compétition

13.6 Délivrance des surclassements

L'autorité responsable signifiera par écrit l'acceptation ou le rejet de la demande de surclassement aux demandeurs (le compétiteur et le professeur ou moniteur). Ce document sera agrafé au passeport sportif.

14. ATTRIBUTION DES TITRES

L'attribution d'un titre de Champion ou de vainqueur à quelque niveau de sélection que ce soit nécessite la participation du combattant concerné à au moins une rencontre effective.

15. LITIGES

Pour les cas non prévus par les présents règlements, ou en cas de litige en compétition, un comité d'appel constitué par le Responsable des Compétitions et le Responsable des Juges et Arbitres du niveau de la compétition concerné statuera, ses décisions seront sans appel.

16. RECLAMATIONS

En cas de contestation d'une décision de compétition, un club a le droit de déposer « réclamation ». Toutefois, ce principe doit suivre certaines règles et modalités précises :

- Le combattant concerné ou le responsable du club, peuvent déposer réclamation.
- La réclamation doit être déposée auprès du responsable de la compétition dans le quart d'heure qui suit l'annonce de la décision concernée.
- Pour être «recevable», et donc prise en considération, une réclamation ne peut être en aucun cas la contestation d'une décision de valeur suggestive,

Elle ne peut concerner :

- qu'une faute technique évidente d'arbitrage,
- qu'une erreur matérielle évidente dans le déroulement pratique de la rencontre,

- qu'une erreur comptable évidente dans le décompte des points,
- qu'un non respect évident des réglementations.

Le résultat d'un combat ne sera modifié en aucun cas après l'annonce du vainqueur par le chef de table.

17. LE CLASSEMENT NATIONAL A-B-AVENIR et LOISIR

Les classements nationaux SANDA sont organisés à partir des résultats des championnats de France. Ils sont réactualisés, chaque année, après les finales de ces championnats et rentrent en vigueur dès leur publication et jusqu'aux prochaines publications modificatives.

Pour pouvoir figurer dans ces classements, tout combattant devra avoir participé effectivement à au moins un combat lors du Championnat de France.

Modalités de classement par catégorie d'âge, de poids, de niveau et de sexe:

- Le N°1 est le Champion(ne) de France
- Le N°2 est le Vice champion(ne) de France
- Le N°3 est le vainqueur de la petite finale
- Le N°4 est le perdant de la petite finale

18. LES TOURNOIS OFFICIALISES

18.1 Conditions de participation

Ces compétitions sont ouvertes à tout combattant répondant aux conditions de participation aux compétitions

18.2 Formes de rencontres

Les formes de rencontre sont identiques à celles des compétitions officielles

18.3 Autorisation, engagements et inscriptions

Les rencontres officialisées restent sous le contrôle technique sportif, médical et d'arbitrage de la fédération française de Wushu a.e.m.c.

Les organisateurs, en fonction de leur statut devront demander par écrit l'autorisation d'organisation comme indiqué ci-dessous :

- Pour les structures organisatrices associatives affiliées :

L'accord écrit du Responsable Régional des Compétitions.

Les inscriptions et engagements des combattants seront validés par lui. Il veillera à la faisabilité des rencontres en s'appuyant sur la réglementation en vigueur.

- Pour les structures privées hors dispositif fédéral :

L'accord écrit du responsable national des compétitions SANDA et du DTN.

Les inscriptions et engagements des combattants seront validés par le responsable national des compétitions SANDA. Il veillera à la faisabilité des rencontres en s'appuyant sur la réglementation en vigueur.

En fonction du type d'organisateur, Le Responsables des Juges et Arbitres sera sollicité pour la nomination et la convocation des officiels des rencontres sportives.

18.4 Déroulement de la compétition

Les combats pourront être organisés au choix :

- à partir d'une rencontre « unique » dans des catégories choisies,
- à partir d'un système par éliminatoires établis par tirage au sort dans une même catégorie,
- à partir d'un système de poules.

18.5 Bilan :

Un compte rendu de compétition, indiquant les résultats sportifs et mentionnant le bon déroulement de la compétition sera adressé au siège fédéral dans la semaine qui suit la manifestation par le responsable de la compétition.

19. LE CHAMPIONNAT REGIONAL SANDA EDUCATIF / BENJAMIN, POUSSINS et PRE-POUSSINS

19.1 Conditions de participation

Cette compétition est réservée aux combattant(e)s Pré poussin, Poussin et Benjamin.
Elle se déroule jusqu'au niveau régional et ne comporte pas de sélection

19.2 Décision

Selon les résultats, les combattants(es) se verront attribuer dans leur catégorie d'âge et de poids le titre de :

- Le premier : Champion régional BENJAMIN, POUSSIN ou PRE POUSSIN
- Le deuxième : Vice Champion régional BENJAMIN, POUSSIN ou PRE POUSSIN
- Le troisième : Troisième au championnat régional BENJAMIN, POUSSIN ou PRE-POUSSIN

19.3 Sélection - inscription

Les clubs feront parvenir leur dossier d'inscription, au Responsable Régional des Compétitions. Celui-ci organisera la compétition de Région.

20. LES RENCONTRES NATIONALES SANDA EDUCATIF /BENJAMIN, POUSSIN et PRE-POUSSIN

20.1 Conditions de participation

Cette compétition est réservée aux combattant(e)s Prés Poussin(e)s et Poussin(e)s et benjamin(ne)s

Elle se déroule jusqu'au niveau national et peut comporter des sélections.

20.2 Décision

Selon les résultats, les combattants(es) se verront attribuer de leur catégorie d'âge et de poids un titre dont l'appellation est en lien avec la compétition.

Exemple :

- Le premier : vainqueur de « l'open enfant », BENJAMIN, POUSSIN ou PRE- POUSSIN
- Le deuxième : Vice Champion de « l'open enfant » BENJAMIN, POUSSIN ou PRE- POUSSIN
- Le troisième : Troisième à « l'open enfant » BENJAMIN, POUSSIN ou PRE- POUSSIN

20.3 Sélection - inscription

Les clubs feront parvenir leur dossier d'inscription, au responsable de la compétition.

21. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SANDA LOISIR

Conditions de participation

Ces compétitions sont ouvertes à tout combattant répondant aux conditions de participation aux compétitions.

Feuille d'inscription fédérale à retourner (obligatoirement) au **Comité Régional 15 JOURS** avant les championnats de Région

Cochez la case de la compétition SANDA concernée (1 fiche par compétition)

- LE CHAMPIONNAT **REGIONAL/NATIONAL** SENIORS MASCULIN Classe A de SANDA
- LE CHAMPIONNAT **REGIONAL/NATIONAL** JUNIORS MASCULIN Classe A de SANDA
- LE CHAMPIONNAT **REGIONAL/NATIONAL** JUNIORS/SENIORS FEMININ Classe A de SANDA
- LE CHAMPIONNAT **REGIONAL/NATIONAL** SENIORS MASCULIN Classe B de SANDA
- LE CHAMPIONNAT **REGIONAL/NATIONAL** JUNIORS MASCULIN Classe B de SANDA
- LE CHAMPIONNAT **REGIONAL/NATIONAL** JUNIORS/SENIORS FEMININ Classe B de SANDA
- LE CHAMPIONNAT **REGIONAL/NATIONAL** MASCULIN AVENIR (Cadets)
- LE CHAMPIONNAT **REGIONAL/NATIONAL** FEMININ AVENIR (Cadettes)
- LE CHAMPIONNAT **REGIONAL/NATIONAL** MASCULIN AVENIR (Minimes)
- LE CHAMPIONNAT **REGIONAL/NATIONAL** FEMININ AVENIR (Minimes)
- LE CHAMPIONNAT **REGIONAL/NATIONAL** MASCULIN EDUCATIF (Benjamins)
- LE CHAMPIONNAT **REGIONAL/NATIONAL** FEMININ EDUCATIF (Benjamins)
- LE CHAMPIONNAT **REGIONAL/NATIONAL** MASCULIN LOISIR
- LE CHAMPIONNAT **REGIONAL/NATIONAL** FEMININ LOISIR
- LE CHAMPIONNAT **REGIONAL/NATIONAL** MASCULIN EDUCATIF (Poussins)
- LE CHAMPIONNAT **REGIONAL/NATIONAL** FEMININ EDUCATIF (Poussines)
- LE CHAMPIONNAT **REGIONAL/NATIONAL** MASCULIN EDUCATIF (Pré Poussins)
- LE CHAMPIONNAT **REGIONAL/NATIONAL** FEMININ EDUCATIF (Pré Poussines)
- LES TOURNOIS OFFICIALES en SANDA (préciser la catégorie) :

Après vérification des engagements clubs, le Responsable Régional de l'Arbitrage SANDA(RRA) fera parvenir la feuille d'engagement fédérale dûment remplie et signée à la Fédération Française de WUSHU a.e.m.c, **au moins 30 jours avant les championnats de France avec les chèques de caution et les justificatifs d'inscription en ligne.** Ce n'est qu'après instruction du dossier national des inscriptions de Région que l'instance fédérale habilitée publiera la liste des engagés retenus.

Lien d'inscription en ligne :

<http://amcx.ffw.lr.free.fr/ffw/>

CADRE RESERVE AU RESPONSABLE DU CLUB

club:

Responsable :

Nom :Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel :Mail :

Date : Signature :

- Ne remplir qu'une seule fiche par club et par compétition (autant de fiches que de compétitions)
- L'inscription ne sera pas prise en compte si la fiche d'inscription n'est pas dûment remplie
- Remplir la fiche recto verso à l'encre NOIRE et en MAJUSCULE



**FEUILLE FEDERALE (REGIONALE/NATIONALE) D'ENGAGEMENT SANDA
SAISON 2012 – 2013**

CLUB : N° affiliation :

Adresse : Code Postal : Ville :

Nom du responsable : Tel : Mail

NOM	PRENOM	Numéro de licence	Date de naissance			Sexe M/F	Catégorie d'âge	Catégorie	Classement au sélectif régional	Inscription au Champ.de France (mettre une croix à l'issue du régional)
HUANG	FEIHONG	18470708ZZZZ	25	5	77	M	SENIOR	-60		

DATE :

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE CLUB :

SIGNATURE DU RESPONSABLE REGIONAL :